



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du bureau du conseil d'administration

Séance du 19 mai 2020

Présents : Monsieur Gérard MANFREDI, président de séance,

Membres : Monsieur Gérard MANFREDI, Monsieur Philippe PRADAL, Monsieur Michel ROSSI.

Absents excusés : Monsieur Charles-Ange GINESY, Monsieur Jean THAON.

RAPPORT N° 20-B16 - AUTORISATION À RÉPONDRE À L'APPEL À PROJETS " SMART DEAL "

Le SMART Deal est un plan de transition numérique porté, dès 2018, par le Conseil Départemental sur l'ensemble du territoire des Alpes-Maritimes et constitue l'un des deux axes majeurs de la politique impulsée par le Département.

L'objectif du SMART Deal est de réaliser des projets qui permettront, au travers du numérique, de répondre à une double prescription : apporter un meilleur service aux usagers et répondre aux enjeux de territoires.

Pour soutenir les initiatives publiques ou privées, un appel à projets numériques a été lancé à travers notamment de la plate-forme participative du site SMART Deal 06 permettant de déposer des idées.

Le service départemental d'incendie et de secours souhaite proposer deux projets dans les domaines concernés.

1 - Le premier projet vise à permettre la transmission numérique du bilan effectué sur la victime secourue avant son admission dans un établissement de soins par le biais de tablettes numériques.

Outre la dématérialisation du bilan, l'utilisation de tablettes numériques à bord des véhicules du SDIS doit permettre la télétransmission en temps réel des photos des lésions, des résultats d'anciens examens, des ordonnances et tous autres documents utiles au service receveur (SAMU, centre 15, hôpital).

Alors que l'activité de secours à victime représente plus de 80 000 interventions par an, l'intérêt de la télétransmission est bien évidemment de faire gagner du temps au patient afin qu'il dispose des premiers soins d'urgence les plus appropriés, ainsi que d'une orientation améliorée vers l'établissement de santé le plus adapté.

Ces dispositifs numériques embarqués permettront également aux sapeurs-pompiers de posséder des éléments cartographiques pratiques, de visualiser la localisation et la disponibilité des points d'eau lors d'incendie, ou encore d'utiliser des outils de traduction pour les patients étrangers.

2 - Le second projet vise à doter les véhicules d'incendie et de secours d'un dispositif innovant leur permettant de faire passer les feux tricolores au vert lorsqu'un véhicule de secours approche d'une intersection.

Ce dispositif existe déjà dans l'Aube, à titre expérimental. En effet, la ville de Troyes, en coordination avec le concessionnaire en charge des feux de la commune, a doté les véhicules d'intervention des sapeurs-pompiers aubois d'une application spécifique pour GSM ou tablette qui détecte le véhicule de secours à l'approche d'un feu rouge et entraîne immédiatement le changement de la signalisation lumineuse au carrefour pour assurer son passage prioritaire. De surcroît, le système ne fonctionne que lorsque le véhicule de secours arrive à une vitesse inférieure à 70km/h, l'empêchant de traverser le carrefour à une vitesse excessive.

En application du code général des collectivités territoriales et de l'appel à projets SMART Deal 06, il vous est demandé, de bien vouloir autoriser le président du conseil d'administration :

- à pouvoir proposer et déposer ces deux projets sur la plateforme participative du conseil départemental des Alpes-Maritimes,
- à pouvoir demander les subventions afférentes à ces projets.

Après en avoir délibéré, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- à pouvoir proposer et déposer ces deux projets sur la plateforme participative du conseil départemental des Alpes-Maritimes,
- à pouvoir demander les subventions afférentes à ces projets.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*



Charles-Ange GINESY